



Rachat de part habitation suite séparation

Par **Bioteau Yoann**, le **04/05/2017** à **23:55**

Bonjour,

Avec ma conjointe, nous avons décidé d'un commun accord de nous séparer.

Je souhaite lui racheter les part de notre habitation achetée en commun.

Suite à une expertise, le logement a été estimé a 73700€.

Elle a donc accepté en compensation du rachat de ses parts que je lui verse la moitié soit 36850 €.

J'ai donc été voir un office notarial pour connaitre les modalités et surtout le cout des honoraires pour le rachats des parts de ma conjointe.

Après calcul, le notaire m'a annoncé 9800€.... Ce que je trouve très excessif.

Je voulais avoir votre avis sur ce tarif exorbitant.

Cela est il dans la fourchette en vigueur ou alors, le notaire se graisse t il un peu la patte ?

Merci pour vos éclaircissements.